



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription des nouveaux élèves : **A partir du lundi 22 mars 2022**

* nés en 2019

Accueil le jour de la rentrée à condition qu'ils soient « propres ».

Les démarches à suivre :

Veillez-vous présenter à la mairie avec les documents suivants :

1. Le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance. Si divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.
2. Un justificatif de domicile.
3. Copie du jugement de divorce ou justificatif des droits de garde et de la résidence de l'enfant.
4. La photocopie de la page de vaccination DT-Polio figurant sur le carnet de santé de l'enfant ou certificat médical de contre-indication.
5. Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée pour les enfants **déjà scolarisés** ;

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation du certificat délivré par la mairie.

